

FOCUS^{md}

Herbicide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suspension-émulsion (SE) pour la suppression sélective des mauvaises herbes

Pour le brûlage et la suppression prolongée des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le soya, le blé (d'hiver et de printemps, à l'exclusion du blé dur), les lentilles, les pois de grande culture et les tournesols.

PRINCIPES ACTIFS :

Pyroxasulfone.....447 g/L

Carfentrazone-éthyle.....53 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-un à raison de 0,0016% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-un à raison de 0,00052% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION **32292**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 - 1000 L

FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON, L5N 7Y2

1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Vous pouvez aussi composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical en cas d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Suivre les indications à l'intention du préposé au mélange/chargement et de l'opérateur antiparasitaire, conformément au tableau ci-dessous.

Équipement	Équipement de protection individuelle	
	Préposés au mélange/chargement/nettoyage et réparations	Opérateur antiparasitaire
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, plus des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes Appliquer le produit à partir d'un tracteur à cabine fermée*

* Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI, suivre les directives du fabricant. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le risque de ruissellement à partir des sites traités vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. **CONSERVER AU-DESSUS DE 5 °C POUR ÉVITER LE GEL DU PRODUIT.** En cas de gel, laisser dégeler avant l'utilisation. Si des cristaux solides sont visibles, réchauffer le produit à au moins 15 °C en plaçant le contenant dans un endroit chaud. Bien agiter le contenant ou le faire rouler périodiquement pour dissoudre les solides à nouveau.

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

FOCUS^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

FOCUS^{md}

Herbicide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suspension-émulsion (SE) pour la suppression sélective des mauvaises herbes

Pour le brûlage et la suppression prolongée des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le soya, le blé (d'hiver et de printemps, à l'exclusion du blé dur), les lentilles, les pois de grande culture et les tournesols.

PRINCIPES ACTIFS :

Pyroxasulfone.....447 g/L

Carfentrazone-éthyle.....53 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0016% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00052% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION **32292**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON, L5N 7Y2

1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Vous pouvez aussi composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical en cas d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Suivre les indications à l'intention du préposé au mélange/chargement et de l'opérateur antiparasitaire, conformément au tableau ci-dessous.

Équipement	Équipement de protection individuelle	
	Préposés au mélange/chargement/nettoyage et réparations	Opérateur antiparasitaire
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, plus des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes Appliquer le produit à partir d'un tracteur à cabine fermée*

* Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI, suivre les directives du fabricant. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le risque de ruissellement à partir des sites traités vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

PMRA Approved Label
2024-2956
2024-12-03

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. **CONSERVER AU-DESSUS DE 5 °C POUR ÉVITER LE GEL DU PRODUIT.** En cas de gel, laisser dégeler avant l'utilisation. Si des cristaux solides sont visibles, réchauffer le produit à au moins 15 °C en plaçant le contenant dans un endroit chaud. Bien agiter le contenant ou le faire rouler périodiquement pour dissoudre les solides à nouveau.

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide FOCUS^{md} est un herbicide sélectif de présemis et de prélevée utilisé pour le brûlage de mauvaises herbes dicotylédones (feuilles larges) et la suppression prolongée des graminées annuelles et des mauvaises herbes dicotylédones (feuilles larges) annuelles dans le blé de printemps (à l'exclusion du blé dur), le blé d'hiver, le maïs de grande culture, le soya, les lentilles, les pois de grande culture et les tournesols. L'herbicide FOCUS^{md} est une suspension-émulsion

PMRA Approved Label
2024-2956
2024-12-03

contenant 500 grammes de principes actifs pyroxasulfone et carfentrazone-éthyle par litre, conçue pour être diluée avec de l'eau avant l'application.

Se conformer à toutes les instructions, directives de mélange, mises en garde et autres renseignements contenus dans l'étiquette de l'herbicide FOCUS^{md}.

MODE D'EMPLOI

Directives générales pour l'application

L'herbicide FOCUS^{md} peut être utilisé pour les applications de surface, en présemis ou en prélevée. Voir ci-dessous les doses d'application appropriées.

Pour la suppression prolongée de mauvaises herbes, toutes les applications au sol de l'herbicide FOCUS^{md} doivent être suivies de précipitations adéquates pour activer l'herbicide. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide FOCUS^{md}, l'efficacité pourrait être réduite. L'herbicide FOCUS^{md} pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou une irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide FOCUS^{md} peut fournir un niveau réduit de suppression des mauvaises herbes sensibles en germination. En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide FOCUS^{md}, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par une irrigation (**NE PAS** utiliser une irrigation par submersion).

Des précipitations ou des irrigations excessives, ou des conditions de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées après l'application de l'herbicide FOCUS^{md} durant la germination des semences ou quand les plantules commencent à se former peuvent accroître le risque de dommages aux plantules, surtout dans les cultures semées à faible profondeur.

Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md}, il faut vérifier la sélectivité du produit dans la variété de la culture traitée pour éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Si la tolérance de la variété est inconnue, appliquer d'abord l'herbicide FOCUS^{md} sur une petite surface pour en confirmer l'innocuité avant de l'utiliser à grande échelle.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Application d'Automne

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué avec du glyphosate en automne pour la suppression des mauvaises herbes levées étiquetées. Une application d'automne de l'herbicide FOCUS^{md} fournit aussi la suppression ou la répression en début de saison des mauvaises herbes non levées étiquetées le printemps suivant. Il faut appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur les chaumes ou à la surface du sol et permettre à l'humidité due à la pluie ou à la neige de faire pénétrer le produit dans le sol. Ne pas l'incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps, car cela pourrait détruire la barrière herbicide et permettre à des mauvaises herbes d'échapper au traitement. Ne pas appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur des sols gelés ou un manteau neigeux existant afin de prévenir son ruissellement. **Lorsqu'on applique l'herbicide FOCUS^{md} à l'automne, utiliser une dose de traitement résiduel appropriée au type de sol et à la teneur en matière organique.**

Restrictions générales

NE PAS contaminer l'eau potable, l'eau destinée à l'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS utiliser sur des terres noires ou tourbeuses, ni sur des sols dont la teneur en matière organique est de 7 % ou plus.

NE PAS utiliser sur des sols dont le pH est supérieur à 7,8.

NE PAS appliquer sur des sols classés comme du sable contenant moins de 1 % de matière organique.

NE PAS appliquer à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS appliquer l'herbicide FOCUS^{md} ni un mélange en cuve de l'herbicide FOCUS^{md} lorsque les conditions environnementales risquent d'entraîner la dérive vers des zones non ciblées. La dérive du produit peut être nocive pour les végétaux non ciblés qui se trouvent près de la zone de traitement.

NE PAS appliquer l'herbicide AUTHORITY^{md} SUPRÊME (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) au printemps dans les champs traités avec l'herbicide FOCUS^{md} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) au cours de l'automne précédent.

Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, terres humides).

Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	5	3	5

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

REMARQUE : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui

précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). » On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Taux d'application

Suppression prolongée (avant la levée des mauvaises herbes)

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué comme traitement de départ ou traitement résiduel.

Le traitement de départ est une application visant à éliminer la concurrence des mauvaises herbes en début de saison, afin de permettre un bon établissement de la culture. Un traitement herbicide de post-levée peut être requis subséquemment pour supprimer les mauvaises herbes levées. Ce taux peut être utilisé sur tous les types de sol.

Les taux de traitement résiduel assurent une suppression prolongée des mauvaises herbes et dépendent des caractéristiques du sol. Il est important de suivre la structure de taux décrite dans le tableau suivant pour éviter les effets indésirables sur les cultures.

Traitement et période d'application	Dose (mL/ha) de l'herbicide FOCUS^{md}
Traitement de départ (présemis ou prélevée)	224 mL/ha (suppression en début de saison seulement)
Traitement résiduel (présemis ou prélevée)	280 mL/ha (texture grossière/moyenne, 1 à 3 % mat. org.) 336 mL/ha (texture moyenne-fine/fine, >3 à 7 % mat. org.)

Texture du sol

À moins qu'une texture de sol spécifique ne soit indiquée, les doses recommandées dans la présente étiquette se reportent au tableau ci-dessous pour les groupes de texture du sol : grossière, moyenne, moyennement fine et fine. Ce tableau comprend toutes les textures de sol répertoriées selon chaque groupe.

Grossière	Moyenne	Moyennement fine	Fine
Sable Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon	Limon sablo-argileux Argile sableuse Loam limono-argileux	Argile limoneuse Loam argileux Argile

Mauvaises herbes supprimées – Suppression prolongée (avant la levée des mauvaises herbes)

L'herbicide FOCUS^{md} fournira une suppression prolongée des mauvaises herbes suivants qui n'ont pas levées du sol au moment du traitement.

Graminées annuelles supprimées

Brome des toits
Brome du Japon
Digitaire sanguine
Échinochloa pied-de-coq
Ivraie multiflore
Pâturin annuel
Sétaire verte
Sétaire glauque

Dicotylédones annuelles supprimées

Abutilon
Amarante à racine rouge
Amarante de Powell
Amarante rugueuse
Gaillet grateron
Morelle noire de l'est
Vélar fausse-girolée

Graminées annuelles réprimées

Folle avoine
Ivraie de Perse
Orge queue-d'écureuil
Sétaire géante

Dicotylédones annuelles réprimées

Chénopode blanc
Kochia à balai
Moutarde des champs
Renouée liseron
Tabouret des champs

La cohérence et la durée de suppression des mauvaises herbes peuvent être réduites sur des sols lourds et les sols avec un contenu élevé en matière organique.

Suppression du brûlage

Le taux d'herbicide FOCUS^{md} appliquée doit être basé sur le type de sol de la zone traitée pour un suppression prolongée. Chaque dose d'herbicide FOCUS^{md} appliquée supprimera un spectre différent de mauvaises herbes levées. Les mauvaises herbes levées au moment du traitement qui seront supprimées par chaque taux de FOCUS^{md} sont décrites dans le tableau suivant. Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide FOCUS^{md} permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé.

Mauvaises herbes supprimées – Suppression du brûlage

Mauvaises herbes supprimées	Taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} (mL/ha)
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur); gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles); morelle noire et noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur); amarante à racine rouge; abutilon; acnide tuberculée et l'amarante rugueuse (jusqu'à 5 cm de hauteur)	224
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 224 mL/ha, plus les mauvaises herbes suivantes : Sagesse-des-chirurgiens; chénopode blanc; mauve à feuilles rondes; gloire du matin; morelle poilue; tabouret des champs; amarante fausse-blite, hybride et blanche; pourpier potager; renouée de Pennsylvanie (plantule); moutarde-tanaisie; acnide tuberculée et l'amarante rugueuse	280

Mauvaises herbes supprimées	Taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} (mL/ha)
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 280 mL/ha, plus les mauvaises herbes suivantes : Mollugine verticillée; gaillet gratteron; lampourde; stramoine; kochia à balais; morelle noire et noire de l'Est; soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur); bourse-à-pasteur; canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)	336

Pour la suppression par brûlage des mauvaises herbes levées, l'ajout d'un adjuvant est nécessaire. Utiliser un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,25% v/v (0,25 litres pour 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou utiliser Merge^{md} à raison de 1% v/v (1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation).

Directives de mélange et d'application

L'herbicide FOCUS^{md} est une suspension-émulsion conçue pour être diluée avec de l'eau. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 100 litres de solution à l'hectare et une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa.

Garder la conduite de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de réduire la formation de mousse au minimum.

L'herbicide FOCUS^{md} peut être mélangé avec un ou plusieurs produits herbicides, pourvu que les étiquettes des produits d'association en cuve n'interdisent pas un tel mélange. Se conformer aux directives et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange. Se reporter à la section des restrictions propres à chaque culture pour déterminer quels produits d'association en cuve peuvent être utilisés dans la culture. Le mélange de l'herbicide FOCUS^{md} avec d'autres pesticides, additifs ou engrais pourrait entraîner une incompatibilité physique, une suppression moins efficace des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

Préparation de la cuve du pulvérisateur

Il est important de s'assurer que l'équipement de pulvérisation est propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer la cuve du pulvérisateur selon la marche à suivre décrite sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide FOCUS^{md}.

Directives de mélange et de chargement

Pour un résultat optimal, verser dans la cuve du pulvérisateur la moitié de la quantité d'eau requise pour la superficie à traiter. Mettre l'agitateur en marche. Ajouter lentement l'herbicide FOCUS^{md} dans la cuve du pulvérisateur. Continuer de remplir la cuve du pulvérisateur jusqu'au niveau d'eau désiré. Une agitation continue du contenu de la cuve du pulvérisateur est requise pour assurer l'uniformité de la solution de pulvérisation. Veiller à ce que l'herbicide FOCUS^{md} soit parfaitement bien mélangé avant de procéder à l'application.

Utiliser le mélange de l'herbicide FOCUS^{md} immédiatement après le mélange.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur avec de l'eau à la moitié ou aux deux tiers. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients en respectant l'ordre suivant :

- **P** = Poudres mouillables et granulées mouillables.

- **A** = Bien agiter le mélange dans la cuve.
- **M** = Suspensions en microencapsules.
- **L** = Suspensions et liquides.
- **E** = Concentrés émulsifiable.
 - Remplir la cuve du pulvérisateur presque complètement avec de l'eau.
- **G** = Préparations à base de glyphosate.
- **S** = Surfactants.
 - Compléter le remplissage de la cuve du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'au niveau désiré.

Agiter sans arrêt pendant l'application.

Ne pas entreposer le pulvérisateur toute la nuit ni pour aucune période prolongée avec le mélange reposant dans la cuve.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

Après l'épandage de l'herbicide FOCUS^{md} et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour toute autre application, le pulvérisateur doit être nettoyé à fond en procédant comme suit :

1. Vider la cuve du pulvérisateur, les conduites et la rampe. Laver à haute pression au moyen d'une solution détergente pour déloger tout résidu ou sédiment physique de l'intérieur de la cuve du pulvérisateur, puis rincer à fond. Bien rincer toutes les conduites, les rampes et les buses avec de l'eau propre.
2. Préparer une solution de nettoyage du pulvérisateur en ajoutant trois litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de principe actif) pour 100 litres d'eau propre. Préparer une quantité de solution nettoyante suffisante pour permettre le fonctionnement du système de pulvérisation pendant au moins 15 minutes, de manière à nettoyer à fond les conduites, la rampe et les buses.
3. On peut s'assurer d'un nettoyage pratique et complet du pulvérisateur en laissant la solution d'ammoniac ou de l'eau fraîche dans la cuve du pulvérisateur, les conduites, les rampes de pulvérisation et les buses pendant toute la nuit ou pendant l'entreposage.
4. Vider complètement le système de pulvérisation. Rincer la cuve avec de l'eau propre et la vidanger à travers les conduites, la rampe et les buses. Retirer les nettoyer les chapeaux de buses et tous les tamis et écrans séparément, dans une solution d'ammoniac.
5. Éliminer toutes les solutions de lavage et de rinçage de manière adéquate, conformément aux directives et aux réglementations provinciales.

Ne pas vider ou rincer l'équipement sur ou à proximité des arbres et autres végétaux que l'on souhaite conserver.

Ne pas contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau destinée à l'irrigation qui pourrait être utilisée sur d'autres plantes ou cultures.

Doses et recommandations propres à chaque culture :

Blé de printemps et d'hiver (à l'exclusion du blé dur)

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis pour la suppression des mauvaises herbes dans le blé de printemps et le blé d'hiver (à l'exclusion du blé dur). L'herbicide FOCUS^{md} peut entraîner des dommages sur le blé, mais ne devrait pas avoir de répercussions négatives sur le rendement final en grains.

Consulter la section « Taux d'application » de cette étiquette pour les taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} pour chaque type de sol.

Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur le blé, il faut vérifier la sélectivité du produit sur les variétés de blé auprès de la compagnie ou du fournisseur de semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. L'herbicide FOCUS^{md} devrait être appliqué sur un lit de semence uniforme, ferme et exempt de mottes. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide FOCUS^{md} si la culture a émergé du sol.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer sur le blé dur.

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

NE PAS permettre au bétail de paître ou de se nourrir sur le grain de blé, le fourrage, le foin ni la paille dans les 42 jours suivant le traitement.

NE PAS suivre une application automnale de l'herbicide FOCUS^{md} (ou de tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) avec une application au printemps de l'herbicide AUTHORITY^{md} 480 (ou de tout autre produit contenant de la sulfentrazone) dans les champs où le blé de printemps sera semé.

Maïs de grande culture

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué à la surface du sol en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis. Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur le maïs, il faut vérifier la sélectivité du produit dans vos lignées autofécondées ou vos hybrides auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux lignées ou aux hybrides sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide FOCUS^{md} si la culture a émergé du sol.

Consulter la section « Taux d'application » de cette étiquette pour les taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} pour chaque type de sol.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

On peut procéder à une incorporation à faible profondeur, mais il importe de conserver une distribution uniforme du produit, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être réduite.

Soya

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis. Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur le soya, il faut vérifier la sélectivité du produit dans les variétés de soya auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter

tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 4 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide FOCUS^{md} si la culture a émergé du sol.

Consulter la section « Taux d'application » de cette étiquette pour les taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} pour chaque type de sol.

L'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} peut entraîner un arrêt de croissance temporaire en cas de précipitations extrêmement fortes ou si le sol est saturé d'eau sur une période prolongée pendant la germination du soya ou quand les plantules commencent à se former. Cet effet temporaire n'a pas entraîné de réduction du potentiel de rendement du soya.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

Lentilles et pois de grande culture

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis. Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur les lentilles ou les pois de grande culture, il faut vérifier la sélectivité du produit dans les variétés de lentilles auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide FOCUS^{md} si la culture a émergé du sol.

Consulter la section « Taux d'application » de cette étiquette pour les taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} pour chaque type de sol.

Sous certaines conditions, l'herbicide FOCUS^{md} peut affecter la croissance de la culture. Ces conditions incluent un pH du sol élevé (7,5 et plus), du temps frais, une humidité prolongée et excessive, des maladies des plantules et toute autre condition, incluant de mauvaises pratiques agronomiques, pouvant être défavorable à une croissance vigoureuse de la culture. Ces effets provoquent souvent un arrêt de croissance et de la décoloration. La durée de ces effets varie quelque peu en fonction de la durée de ces conditions de croissance adverses. Ces effets s'atténuent et diminuent généralement avec le retour des conditions normales de croissance.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

NE PAS appliquer de produits contenant du saflufénacil avec, avant ou après une application de l'herbicide FOCUS^{md} pour ne pas occasionner des dommages à la culture.

Tournesols

L'herbicide FOCUS^{md} peut être appliqué en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis. Avant d'appliquer l'herbicide FOCUS^{md} sur le tournesol de semences, établir la sélectivité du produit sur les lignées autofécondées ou hybrides en s'informant auprès de la compagnie (le fournisseur) de semences de la région afin d'éviter tout dommage éventuel. **NE PAS** appliquer l'herbicide FOCUS^{md} si la culture a émergé du sol.

Consulter la section « Taux d'application » de cette étiquette pour les taux d'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} pour chaque type de sol.

L'utilisation de l'herbicide FOCUS^{md} peut entraîner un arrêt de croissance temporaire en cas de précipitations extrêmement fortes ou si le sol est saturé d'eau sur une période prolongée pendant la germination du tournesol ou quand les plantules commencent à se former. Cet effet temporaire n'a pas entraîné de réduction du potentiel de rendement du tournesol.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

MÉLANGES EN CUVE

L'herbicide FOCUS^{md} plus Glyphosate

L'herbicide FOCUS^{md} peut être mélangé en cuve avec les produits à base de glyphosate à des taux indiqués pour une application en présemis or ou en prélevée sur le blé (de printemps et d'hiver, à l'exclusion du blé dur), le maïs de grande culture, le soya, les lentilles, les pois de grande culture et les tournesols pour le traitement de brûlage des mauvaises herbes émergées au moment de l'application. **NE PAS** appliquer ce mélange en cuve si la culture a émergé du sol.

Un adjuvant n'est pas requis pour ce mélange en cuve.

L'herbicide FOCUS^{md} plus l'herbicide AIM^{md} EC

Pour augmenter le spectre des mauvaises herbes levées supprimées par les taux de 224 et 280 mL/ha, l'herbicide FOCUS^{md} peut être mélangé en cuve avec l'herbicide AIM^{md} EC. La quantité d'herbicide AIM^{md} EC à ajouter lors de l'application dépend du taux choisi d'herbicide FOCUS^{md} et du spectre de mauvaises herbes ciblé. Consulter le tableau suivant pour déterminer la dose d'herbicide AIM^{md} nécessaire.

Taux de l'herbicide FOCUS ^{md}	Taux de l'herbicide AIM ^{md} EC	Mauvaises herbes supprimées (mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé)
224 mL/ha	Aucun herbicide AIM ^{md} EC supplémentaire nécessaire	Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur); gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles); morelle noire et noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur); amarante à racine rouge; abutilon; acnide tuberculée et l'amarante rugueuse (jusqu'à 5 cm de hauteur)
280 mL/ha		
224 mL/ha	8 mL/ha	Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 224 mL/ha, plus les mauvaises herbes suivantes :
280 mL/ha	Aucun herbicide AIM ^{md} EC supplémentaire nécessaire	Sagesse-des-chirurgiens; chénopode blanc; mauve à feuilles rondes; gloire du matin; morelle poilue; tabouret des champs; amarante fausse-blite, hybride et blanche; pourpier potager; renouée de Pennsylvanie (plantule); moutarde-tanaisie; acnide tuberculée et l'amarante rugueuse

Taux de l'herbicide FOCUS ^{md}	Taux de l'herbicide AIM ^{md} EC	Mauvaises herbes supprimées (mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé)
224 mL/ha	25 mL/ha	Toutes les mauvaises herbes supprimées ci-dessus, plus les mauvaises herbes suivantes : Mollugine verticillée; gaillet gratteron; lampourde; stramoine; kochia à balais; morelle noire et noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur); soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur); bourse-à-pasteur; canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)
280 mL/ha	12,5 mL/ha	

Lors de l'utilisation de ce mélange en cuve sans l'ajout de glyphosate, l'ajout d'un adjuvant est nécessaire. Utiliser un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,25% v/v (0,25 litres pour 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou utiliser Merge^{md} à raison de 1% v/v (1 litre pour 100 litres de bouillie de pulvérisation).

L'herbicide FOCUS^{md} plus l'herbicide Aatrex^{md} Liquide 480

L'herbicide FOCUS^{md} peut être mélange en cuve avec l'herbicide Aatrex^{md} Liquide 480 à raison de 2,1 à 3,1 L/ha pour une application en présemis or ou en prélevée sur le maïs de grande culture.

L'herbicide FOCUS^{md} plus l'herbicide EXPRESS^{md} SG plus Glyphosate

Ce mélange en cuve est destiné à une application **en présemis seulement** pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées dans le blé (d'hiver et de printemps, à l'exclusion du blé dur), le soya, et les pois de grande culture. Les champs traités avec ce mélange en cuve peuvent être semés avec du blé (d'hiver et de printemps, à l'exclusion du blé dur), du soya, et des pois de grande culture un minimum de 24 heures après l'application.

Un adjuvant n'est pas requis pour ce mélange en cuve.

Pour les traitements avant l'ensemencement dans les printemps, les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les sols de nature grossière à faible teneur en matière organique (moins de 3 %), ou dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des côteaux dénudés. Éviter de planter les légumineuses à grains dans des sols contenant plus de 50% de sable.

Appliquer l'herbicide FOCUS^{md} en mélange en cuve avec l'herbicide EXPRESS^{md} SG à raison de 15 g/ha, et l'herbicide glyphosate à raison de 450 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. En plus des mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide FOCUS^{md}, ce mélange en cuve supprimera ou réprimera les mauvaises herbes émergées énumérées dans le tableau suivant.

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées (émergées seulement)	Réprimées* (émergées seulement)
Herbicide EXPRESS ^{md} SG	15 g/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	Matricaire inodore

Produits d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées (émergées seulement)	Réprimées* (émergées seulement)
+ glyphosate	+ 450 g é.a./ha	Jusqu'à 10 cm		Carotte sauvage
		Jusqu'à 15 cm	Amarante à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de Perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, canola spontané (y compris les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sagesse des chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs	Vesce jargeau
		Jusqu'à 3-feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron	
		Jusqu'à 8-feuilles	Stellaire moyenne	
		Rosette		Chardon des champs, lychnide blanc
Herbicide EXPRESS ^{md} SG + glyphosate	15 g/ha + 810 g é.a./ha	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que: laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les

restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Ltd. au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

Le tableau qui suit indique l'intervalle minimal (en mois) entre le dernier traitement avec l'herbicide FOCUS^{md} et le moment où les champs traités avec celui-ci peuvent être réensemencés avec les cultures mentionnées.

Intervalles de rotation pour l'herbicide FOCUS^{md}

Culture alterne	Intervalle de resemis (en mois)
Maïs (de grande culture), pois de grande culture, lentilles, soya, tournesol, blé (de printemps et d'hiver, à l'exclusion du blé dur)	0
Pois chiches, lin, carthame, orge, canola, moutarde, avoine, blé dur	12
Betterave à sucre	24

Ne pas procéder à une deuxième application de l'herbicide FOCUS dans une période de 12 mois.

Effectuer un bio-essai en plein champ (cultiver une bande de la culture voulue jusqu'à maturité) pour confirmer la sécurité de la culture avant le semis de toute culture alterne autre celles indiquées dans le tableau ci-dessus.

En l'absence d'une humidité du sol adéquate ou normale due à des conditions très sèches après l'application de l'herbicide FOCUS^{md}, l'intervalle de rotation des cultures minimum indiquée ci-dessus doit être prolongé d'une année supplémentaire et un bio-essai en plein champ représentatif doit être effectué, avec la culture alterne potentielle et une humidité du sol adéquate, pour déterminer la sensibilité de la culture à l'herbicide FOCUS^{md}.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide FOCUS^{md} contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 14 et au groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FOCUS^{md} et à d'autres herbicides des groupes 14 et 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide FOCUS^{md} ou les herbicides des groupes 14 ou 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de FMC of Canada Ltd. Au <https://ag.fmc.com/ca/fr>.

AIM^{md}, AUTHORITY^{md}, FOCUS^{md} et EXPRESS^{md} sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Aatrex^{md} est une marque de commerce d'une société du groupe Syngenta.